

Informations diverses

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom :
Prénom :
N° : Portable/...../...../...../..... Fixe :/...../...../...../.....

Nom :
Prénom :
N° : Portable/...../...../...../..... Fixe :/...../...../...../.....

Droit à l'image

Je soussigné(e).....représentant(e) légal
de l'enfant.....
Demeurant à

Accepte N'accepte pas

Par la présente que des photos et/ou des vidéos sur lesquelles figure mon enfant, dans le cadre des missions « Argent de poche » puissent être diffusées dans les différentes publications de la mairie de Piré-Chancé (bulletin municipal, site internet, IntraMuros...).

Il ne s'agit en aucun cas de porter atteinte à la vie privée, ni de nuire ou de causer un quelconque préjudice.

Fait à Le.....
Signature du représentant(e) légal

Documents à fournir avec le dossier

- Autorisation parentale dûment complétée et signée
- Photocopie Carte Vitale
- Justificatif de domicile
- Assurance responsabilité civile
- Lettre de motivation
- Relevé d'identité bancaire du jeune ou d'un parent

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

Renseignements et Inscriptions auprès de :

Mairie de Piré-Chancé
02.99.44.41.54
mairie@pire-chance.bzh



Dispositif « Argent de poche »

Dossier d'inscription – Été 2024

Le dispositif argent de poche ? C'est quoi ?

Il s'agit d'offrir, aux jeunes âgés de 16 à 18 ans (habitants la commune), la possibilité d'effectuer des travaux d'intérêt collectif à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération.

L'encadrement est assuré par les employés communaux. Plusieurs chantiers sont programmés en entretien des espaces verts, entretien des locaux.

L'intérêt du dispositif est aussi de valoriser l'activité des jeunes auprès des habitants. C'est encore une porte d'entrée dans la citoyenneté qui peut impulser d'autres démarches, bénévoles et éco-citoyennes. L'intérêt pour les jeunes est bien sûr l'indemnité qui permet d'accéder aux loisirs ou projets qui leur tiennent à cœur, mais au-delà, c'est une démarche d'autonomie dans laquelle ils s'engagent.

Ces missions constituent une bonne introduction au travail saisonnier et peut être pour certains, une ouverture sur différents univers professionnels.

Informations sur le candidat :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Date de naissance : Lieu de naissance :
N° portable :/...../...../...../.....
Adresse e-mail :@.....

Date limite de dépôt de la candidature : 21 juin 2024

PLANNING DE DISPONIBILITÉS DU CANDIDAT

Merci de cocher les cases pour lesquelles vous êtes disponibles pour effectuer une mission

Semaines	Disponibilité	
	OUI	NON
Du 08 au 12 juillet		
Du 15 au 19 juillet		
Du 22 au 26 Juillet		
Du 29 juillet au 02 août		
Du 05 au 09 août		
Du 12 au 16 août		
Du 19 au 23 août		

En fonction des besoins, les missions pourront vous être proposées soit le matin, soit l'après-midi.

Description du dispositif argent de poche

- Les missions sont définies et encadrées par les employés municipaux
- Chaque mission dure 3h30 (dont 30 minutes de pause)
- Chaque mission est rémunérée 15 euros et donne lieu à la signature d'un contrat de participation entre le participant et la municipalité (représentée par l'encadrant)

Les missions définies pour la période

- **missions aux Services techniques - Entretien des locaux** / Encadrante : Florence RABOT
- **missions à l'animation sportive** Encadrant : Alexandre FÉVRIER
- **missions au Service Médiathèque** (Nettoyage des documents) / Encadrante : Valérie ROUAULT

Les missions peuvent évoluer selon les besoins

Echéancier du dispositif « argent de poche »

- Retour des dossiers d'inscription **au plus tard le vendredi 21 juin 2024** à la mairie de Piré-Chancé.
- **Le vendredi 28 juin 2024 à 17h30 à la Mairie** : Réunion avec tous les candidats retenus.
Lors de cet échange, les jeunes signeront leur contrat de participation et recevront toutes les informations concernant les missions qu'on leur aura attribuées. En cas d'indisponibilité, il pourra se faire représenter par un de ses parents

Rémunération

Le paiement, de toutes les missions, sera effectué par virement bancaire, courant septembre.

Autorisation parentale

Je soussigné(e) :,
En qualité de tuteur légal, de l'enfant.....,
après avoir pris connaissance des points suivants auquel mon fils – ma fille s'engage :

- La commune de Piré-Chancé ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir l'équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de Piré-Chancé s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant, à s'inscrire au dispositif « argent de poche » organisé par la mairie et donc à participer aux missions qui lui seront éventuellement attribuées, dans le cadre du contrat de participation qui sera établi lors de la réunion du : **vendredi 28 juin 2024 à 17h30**

Fait à, le / / 2024

Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »